

Délibération n°CA-2018-14 Admission de titres en non-valeur

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 1^{er} février 2018
Présents : 19 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 21
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :	21
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT		X	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN			
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		M. Raoul JUIF
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		Mme Nadine BATHELOT
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX		X	
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		X
Mme Isabelle ARNOULD	X	
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN	X	
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT		X
CDT Gaëtan VION		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		X
LTN Hervé LECOMTE	X	

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Monsieur Laurent TISSOT, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au centre d'intervention principal de Vesoul, salle "Jules Clerc".

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **Monsieur René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

La paierie départementale a transmis au SDIS un état de titres irrécouvrables concernant les exercices 2014-2015-2016.

Il s'agit de 6 titres qui demeurent irrécouvrables pour les motifs suivants :

N° Titre	Type de créance	Reste à recouvrer	Motifs
2014-1232	Destruction de nid d'insectes	60,00 €	Créance recouvrée partiellement Infructuosité des poursuites réalisées par les services de la DDFIP
2015-606	Destruction de nid d'insectes	40,00 €	Débiteur décédé
2015-641	Jugement du 20/10/2014 (dommage sur un bâtiment)	315,58 €	Créance recouvrée partiellement. Infructuosité des poursuites réalisées par les services de la DDFIP
2015-1011	Destruction de nid d'insectes	40,00 €	Infructuosité des poursuites réalisées par les services de la DDFIP
2015-1510	Destruction de nid d'insectes	40,00 €	Infructuosité des poursuites réalisées par les services de la DDFIP
2016-943	Destruction de nid d'insectes	26,02 €	Créance recouvrée partiellement Infructuosité des poursuites réalisées par les services de la DDFIP

En conséquence, le comptable demande l'admission en non-valeur de ces produits, dont le montant s'élève à 521,60 euros.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir admettre en non-valeur ces titres de recettes, dont les listes figurent en annexe du présent rapport.

Avis des commissions

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis, **à l'unanimité**, par les membres de la commission des finances, réunis le 26 février 2018,

Décision

Les membres du conseil d'administration admettent, **à l'unanimité**, en non-valeur les titres de recettes, dont les listes figurent en annexe de la présente délibération.

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le :

09/03/2018

Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2018

Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT



Présentation en non valeurs				
arrêtée à la date du 18/01/2018				
070090 P.DEP HAUTE-SAONE				
31000 - S.D.I.S DE LA HAUTE SAONE				
Exercice 2018				
Numéro de la liste 3069380232				
5 pièces présentes pour un total de 461,60				
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	
Particulier	2015	T-641	BEUDEZ Christophe	315,58
Particulier	2015	T-1011	ERARD Rachel	40,00
Particulier	2015	T-1510	SALVADOR Christian	40,00
Particulier	2016	T-606	HEZAME Ali	40,00
Particulier	2016	T-943	BEURIER Alexandre	26,02
TOTAL				461,6

Standa le 19 JAN 2018



